

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
 E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 69 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
**VU** le code de la route  
**VU** l'article 610-5 du code pénal,  
**VU** la demande écrite de Monsieur Fabien D'ESQUERMES en date du 04 novembre 2025,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un emménagement sis 69 rue de la République à Pont-Audemer.

### ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Fabien D'ESQUERMES est autorisé à stationner trois véhicules, immatriculés Peugeot GB-039-PB, Mercedes FZ-141-GZ et Renault GX-822-QA à hauteur du 69 rue de la République à Pont-Audemer afin de procéder à un emménagement le **Mardi 11 novembre 2025 de 09h00 à 17h00**.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 10 novembre 2025, en fin de marché.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Monsieur Fabien D'ESQUERMES sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 6 novembre 2025

Pour le Maire et par délegation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

